



AVIS DE COURSE

*OCTOBRE ROSE – Régate 100% féminine
Les Sports Nautiques Sablais
5 C – Monotype habitable J80
dimanche 4 octobre 2026*

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - *sans objet*
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 - *sans objet*

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard à 18h le samedi 3 octobre sur le site des Sports Nautique Sablais : [ici](#)
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception aux normes CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en catégorie 5 ou 4 de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi- hauturière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 Sans objet

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- b. Pour chaque concurrent mineur, être en possession d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et d'une autorisation parentale.
- c. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- d. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne avant le 3 octobre 17h, clôture des inscriptions.

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <URL>

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au samedi 3 octobre 2026 à 17h00	Pas de droits majorés
Monotype J80	20 euros	Sans objet

Ces droits d'inscription inclus l'accueil avant le briefing et le buffet lors de la remise de prix

5.2 Autres frais : pas de caution

6 PROGRAMME

6.1 Programme à terre au au club-house de Port-Olona dimanche 4 octobre 2026 :

8h30 : accueil, validation des inscriptions et émargement départ

9h : présentation et consignes pour la régate (horaire de mise à disposition, horaire de dernier départ, horaire de la remise des prix)

6.2 Courses :

6.2.1 Premier signal d'avertissement : 10h00

6.2.2 Une course valide la régate.

6.2.3 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h.

6.2.4 Nombre maximum de courses : 4

- 7 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT**
7.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.
7.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
7.4 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.
- 8 LIEU**
8.1 L'Annexe A fournit le plan du lieu de la compétition.
8.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.
- 9 LES PARCOURS**
Le parcours à effectuer sera le suivant : *Parcours construit*
- 10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour la classe J80 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 11 CLASSEMENT**
11.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
11.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
11.4 Sans objet
- 12 BATEAUX ACCOMPAGNEURS**
12.1 [DP] [NP] sans objet
- 13 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 14 PROTECTION DES DONNÉES**
14.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
14.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 15 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du

16

17

ANNEXE A : PLAN DU LIEU D'ACCUEIL



Localisation :

entre 46°29,00 N et 46°25,00 N
entre 1°52,00 W et 1°40,00 W